

DÉCLARATION POUR UN GOUVERNEMENT TRANSPARENT ET SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Appel mondial pour renforcer la mise en œuvre de services d'hygiène et d'assainissement de l'eau

Les droits en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sont reconnus comme droits de l'homme au regard de la loi internationale. En dépit de cela, de nombreux pays n'ont pas intégré ces droits au sein des lois ou des constitutions nationales. D'autre part, certains pays n'ont pas institutionnalisé la responsabilité d'aborder le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH : Water Access Sanitation and Hygiene), ni résolu les contraintes croisées dans les domaines suivants : social, économique, politique et environnemental. Même là où des autorités, des politiques et des programmes clairs ont été façonnés, la mise en œuvre et le choix des priorités du financement ont échoué.

Dans les villes et les zones rurales à travers le monde, l'accès à l'eau potable et à un assainissement prudemment géré est un problème urgent et demeure hors de portée pour des milliards de personnes. Les groupes vulnérables et sous-représentés que sont les communautés démunies et les personnes vivant dans des campements sauvages et des camps de réfugiés, les femmes, les personnes âgées et les jeunes, les personnes handicapées et les communautés autochtones sont touchées de façon disproportionnée par des pratiques médiocres ou corrompues de fourniture de services WASH. Ces communautés portent la majeure partie du fardeau des impacts socio-économiques et de santé, et n'ont que peu ou pas de voix dans la disponibilité ou la qualité des services WASH dont ils dépendent pour vivre et subvenir à leurs besoins.

Cette Déclaration est rédigée pendant la pandémie de Covid-19, qui a mis en lumière des injustices frappantes au sein des communautés, des écoles, des pôles de santé et des centres de réfugiés à travers le monde, y compris l'inégalité d'accès aux services WASH. Parallèlement, le changement climatique engendre un stress et une insécurité hydrique qui menacent la durabilité des services WASH, y compris l'endommagement des infrastructures WASH et un accès physique dégradé à ces installations. Les prédictions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) concernant des événements encore plus extrêmes, tels que des inondations et des sécheresses, menaceront encore davantage la fourniture durable des services en eau, augmentant ainsi le besoin d'une action collective et d'un leadership politique plus fort pour garantir des investissements intelligents dans les services WASH comme fondation pour la résilience et la santé publique. Ce contexte de plus en plus grave met en exergue le besoin d'identifier des mesures concrètes à prendre pour résoudre les barrières de la mise en œuvre concernant les services en eau et en assainissement.

De nombreuses plateformes nationales et internationales, ainsi que des partenariats, dont les Objectifs de développement durables 6 et 16, l'Assainissement et l'eau pour tous (SWA), l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, la Charte internationale des données ouvertes, la norme Open Contracting for Infrastructure Data Standard et les Principes de flux libres, reconnaissent tous l'importance fondamentale de stratégies transparentes, participatives et responsables d'un gouvernement transparent. Malgré cette longue liste, les défenseurs d'un gouvernement transparent et les participants au WASH continuent à opérer dans des forums compartimentés. Alors que ces

initiatives réalisent d'importantes contributions pour renforcer les services WASH, un fossé fondamental et fatal subsiste entre les principes et la pratique.

Nous pensons que le droit à l'eau et à l'assainissement ne sera respecté que s'il existe un engagement suffisant envers la réalisation d'un GOUVERNEMENT TRANSPARENT dans le secteur soutenu par toutes les parties prenantes. Adopter des réformes pour un gouvernement transparent peut aider les gouvernements à renforcer leur capacité institutionnelle, à faciliter la coordination et à instaurer la confiance entre les parties prenantes, et à résoudre l'asymétrie informationnelle. Ces réformes peuvent également garantir que les organisations de la société civile ou la participation directe des citoyens jouent un rôle dans le façonnage des engagements des gouvernements envers des services WASH transparents, réactifs, responsables et exempts de toute corruption.

Par conséquent, nous, les organisations et personnes soussignées, faisons appel aux partenaires de coopération internationale, aux institutions financières internationales, aux agences bilatérales et multilatérales, aux gouvernements nationaux et locaux, au secteur privé, aux services publics, à la société civile et aux citoyens pour qu'ils s'engagent envers une action audacieuse dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement transparent (OGP) et autres plateformes WASH afin de réformer le secteur de l'eau et de l'assainissement. Nous proposons des recommandations concrètes pour une action qui relève de quatre domaines représentant les fondations d'un gouvernement transparent : la transparence, la participation et l'inclusion publiques, la responsabilité et l'intégrité. Ces recommandations ont été élaborées en consultation avec l'Unité de soutien de l'OGP, qui encourage activement l'utilisation des plans d'action de l'OGP comme mécanisme d'avancement des engagements des membres de l'OGP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En faisant ces recommandations, nous reconnaissons les facteurs suivants :

- L'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice sont également des droits de l'homme fondamentaux. Les droits à l'eau et à l'assainissement, faisant des personnes des détenteurs de droits et faisant des États les responsables de la fourniture de ces services, reposent sur ces principes fondamentaux afin de garantir aux personnes un accès précis, objectif, dans les meilleurs délais et décomposé aux informations et aux données WASH, une surveillance des politiques et des pratiques de fourniture de services, un soutien pour une meilleure prise de décision, ainsi que la prévention de la corruption. Plus généralement, ces droits et responsabilités sont essentiels au fonctionnement d'une société démocratique et à un développement durable.
- La persistance d'un accès inégal à l'eau potable et aux services d'assainissement est enracinée de manière institutionnelle, financière, sociale et culturelle dans chaque pays. Des différences de pouvoir structurelles, la discrimination, les stéréotypes de genre et les intérêts divergents parmi le large éventail des acteurs de l'eau et de l'assainissement créent des obstacles importants à tous les niveaux de gouvernance. Surmonter ces obstacles nécessite le développement de processus ciblés incorporant les connaissances et l'expérience de communautés vulnérables et sous-représentées, et leur garantit un rôle dans la prise des décisions qui façonneront leurs communautés et les générations futures.

- Les difficultés de mise en œuvre pour la fourniture des services WASH sont aggravées par un manque de clarté concernant les rôles et les responsabilités institutionnels, ainsi que par une mauvaise coordination entre les acteurs WASH sur l'ensemble de lois, de politiques, de programmes et de mécanismes de financement qui se chevauchent aux niveaux national, municipal, des fournisseurs et de la communauté. Cette complexité est souvent amplifiée par une résistance, motivée par des raisons politiques, à partager le pouvoir, les fonds et les autres ressources avec les acteurs locaux, ainsi que par un manque de reconnaissance des « modèles de gestion des services en eau basés sur la communauté ». De plus, le Médiateur ou les bureaux de l'éthique et de lutte nationale contre la corruption ne sont généralement pas impliqués dans le WASH ni dans le contrôle de la politique de l'eau, refusant ainsi aux personnes l'opportunité d'utiliser ces mécanismes institutionnels pour tenir les prestataires de services et autres acteurs WASH responsables.
- L'engagement du secteur privé et des fournisseurs de service gouvernementaux ainsi que des grands utilisateurs d'eau est crucial pour garantir une participation et une inclusion citoyennes. Cependant, les caractéristiques spécifiques du secteur WASH le rendent tout particulièrement vulnérable à la corruption. Ces caractéristiques comprennent notamment un secteur hautement technique et monopolistique, avec des niveaux élevés de discrétion, de faibles niveaux de responsabilité, l'implication d'importants flux d'argent public et des niveaux élevés d'informalité dans la prestation de services, en particulier pour les populations les plus démunies et marginalisées. Les services WASH sont souvent fournis par le biais d'un fournisseur unique pour un territoire donné, et il existe fréquemment une large présence de prestataires de service informels, non-réglés ou qui opèrent sans permis. Pour renforcer la lutte contre la corruption au sein du secteur WASH, les opportunités ouvertes à la corruption doivent être réduites et les contraintes en place doivent être accrues. Par ailleurs, les zones urbaines et rurales nécessitent des stratégies de participation et de responsabilité différentes et des mécanismes qui reflètent leurs difficultés, leurs acteurs et leurs contextes socio-politiques uniques.
- Plusieurs pays ont mis en œuvre des stratégies de gouvernement transparent dans le secteur WASH. Toutefois, les données ouvertes, les occasions pour susciter l'engagement des décideurs ou des donateurs, et des systèmes de plainte accessibles font toujours défaut, en particulier pour les plus vulnérables et les sous-représentés. Cependant, il existe déjà des modèles participatifs inclusifs utilisés dans l'espace hydrique qui peuvent être déployés ; on compte notamment les assemblées citoyennes, la budgétisation participative, les corps de membres de collectivités, la technologie civique, la surveillance de la commande publique ou des outils comme les Pactes d'intégrité. Ces mécanismes ciblés abordent les difficultés de mise en œuvre et aident à surmonter les déséquilibres de pouvoir entre les utilisateurs d'eau et de services d'assainissement et ceux qui contrôlent les ressources.

À ce moment charnière, nous avons l'opportunité de galvaniser l'élaboration de politiques et d'exploiter les stratégies de gouvernement transparent afin de faire une réalité nos valeurs partagées pour un accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. Nous faisons appel aux **gouvernements, aux services publics et privés, aux institutions financières et aux partenariats plurilatéraux** pour la mise en œuvre des recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS

TRANSPARENCE :

Transparence dans le financement du secteur hydrique : accroître la transparence sur l'attribution des ressources financières pour les programmes concernant l'eau et l'assainissement et leur impact, en fournissant :

1. Un accès aux contrats et aux clauses des offres liées aux projets d'infrastructure pour l'eau et l'assainissement, y compris quelles sont les informations pouvant être classifiées, pourquoi et pendant combien de temps, en accord avec la norme de passation de marchés ouverte.
2. Le budget, les subventions et les rapports sur les dépenses, ainsi que les informations WASH des investissements dans les projets, notamment les montants prévus pour la fourniture de services aux plus vulnérables, y compris de quelle façon le choix des priorités des décisions est effectuée par chaque gouvernement, agence ou fournisseur, les raisons de ces décisions, et quelles sont les informations techniques qui ont guidé ces décisions.
3. Les informations, les données et les mesures concernant les frais ou tarifs de l'eau.

Information sur la gestion des services : accroître la transparence autour de la gestion des services, en fournissant :

1. Un accès public aux données décomposées sur l'état des services correspondant aux besoins aussi bien des hommes que des femmes, ainsi que des populations particulièrement vulnérables, y compris le fonctionnement de points de données sur l'eau en zone rurale, sous des formes accessibles aux hommes et aux femmes au sein des communautés.
2. Des canaux de communication publics et ouverts destinés aux plaintes et répondant aux besoins et au niveau d'accessibilité des populations vulnérables, pour les hommes comme pour les femmes.
3. Des informations concernant les réussites et les échecs des services publics à communiquer dans le cadre de leur mandat et toute sanction ou enquête visant leur performance.

Données sur l'impact : accroître la transparence concernant l'impact du WASH et les données de surveillance, en élargissant :

1. La collecte et la diffusion de données décomposées sur le genre concernant l'impact ou le résultat des projets soutenus par les fonds publics, et ceux provenant de donateurs, en accord avec les normes internationales comme celles de la transparence de l'aide internationale.
2. La collecte et la diffusion de données décomposées sur le genre concernant les services en eau et assainissement, y compris les données de lieu et les coordonnées précises des structures comprenant des points d'eau et d'assainissement, les services disponibles pour les femmes et les filles, ainsi que pour les populations handicapées, sous-représentées ou vulnérables.

Gestion de l'eau : accroître la transparence des données disponibles relatives à la qualité et à la gestion de l'eau, en diffusant de façon proactive :

1. Des données sur la qualité de l'eau standardisées et dans les meilleurs délais, dont des cartes sur la qualité de l'eau ;
2. Des informations sur la qualité de l'eau au niveau local et les usages autorisés pour la consommation, la baignade, la cuisine et autres usages récréatifs et de subsistance ;
3. Des informations sur les ressources en eau, les bassins versants, la qualité de l'eau des rivières et des aquifères, la périodicité de la fourniture en eau, la situation des réservoirs, les niveaux des nappes phréatiques, ainsi que les risques ;
4. Des informations sur l'attribution et les services en eau et en assainissement – les montants des attributions et des réattributions, en particulier les restrictions par roulement (restrictions mises en place pendant les périodes de sécheresse) et dans les zones à grande utilisation d'eau.

Informations WASH en cas d'urgence : accroître la transparence des informations et des plans WASH pendant des urgences comme la COVID-19, l'urgence climatique, ainsi que les catastrophes naturelles et provoquées par l'homme, en fournissant :

1. Un accès aux informations dans les meilleurs délais par le biais des supports de communication en ligne et traditionnels, en prenant en considération l'intérêt public, les besoins et les préoccupations différenciés, ainsi que l'accessibilité à la fois des hommes, des femmes et des communautés vulnérables.
2. Des explications sur les informations controversées, et une information claire sur la gravité de la crise pour les personnes vulnérables, les mesures pour y faire face, ainsi que des informations pertinentes afin d'aider les professionnels de la santé publique, les services publics d'approvisionnement en eau, les premiers intervenants, les professionnels de santé et autres intervenants sur les situations d'urgence liées au WASH.
3. Des garanties de ne pas utiliser de mesures d'état d'urgence ou de catastrophe afin de limiter l'accès à l'information ou de limiter les droits légaux à l'information.

PARTICIPATION ET INCLUSION :

Modèles de gouvernance participative : concevoir des espaces inclusifs garantissant que toutes les parties prenantes peuvent, à long terme, participer aux décisions liées au WASH et l'accès à l'eau en :

1. Fournissant des ressources humaines et financières pour cartographier et atteindre les populations vulnérables généralement mises à l'écart des discussions politiques à tous les niveaux de gouvernance, et en menant une évaluation de situation afin de comprendre qui pourrait être touché, qui devrait être impliqué et quelles connaissances et préoccupations ces populations apportent au processus.
2. Faisant participer des réseaux de partenaires afin d'encourager les groupes de voisinage à jouer un rôle dans la planification, la fourniture, la gestion et le fonctionnement des installations WASH urbaines et rurales, ainsi que la fourniture de service par le biais de groupes d'utilisateurs.

3. Cartographiant les forums techniques et de politiques appropriés aux niveaux communautaire, municipal, national et au niveau des fournisseurs, où la participation est nécessaire, et établir des objectifs précis pour chaque opportunité de participation.
4. Évaluant les écarts juridiques et politiques liés aux exigences formelles concernant la participation, et en incorporant un financement pour la participation aux budgets des fournisseurs de services gouvernementaux et du secteur privé, afin de garantir des ressources suffisantes pour la création et le maintien de forums pour un engagement à long terme.

Développement des capacités : renforcer la collaboration et les efforts de développement de capacités pour garantir une participation inclusive en :

1. Effectuant une évaluation des besoins et en fournissant une formation sur l'eau et les politiques et programmes WASH, notamment des opportunités spécifiques ou des forums de participation existantes pour les acteurs ayant besoin de soutien, avec une attention particulière pour les populations vulnérables urbaines et rurales.
2. Évaluant les capacités de gestion de projet du personnel administratif communautaire et municipal, et en désignant un financement et des ressources humaines adéquats pour la formation et le support technique. Cela comprend des compétences en gestion de processus et en évaluation, qui renforcent leur capacité à recueillir et à évaluer la réussite des processus et des modèles de participation publique.
3. Créant des conseils de coordination plurilatérale au niveau des fournisseurs et au niveau municipal, qui évaluent les informations décomposées sur l'efficacité de la participation et sur les résultats du WASH. Cela comprend des mesures destinées à évaluer de quelle façon la contribution des groupes principaux est incorporée à la politique et à la planification WASH.

Gestion communautaire : aborder les opportunités de participation et les obstacles des parties prenantes dans la gestion communautaire en :

1. Évaluant et en résolvant les écarts dans les politiques de participation dans les documents de planification de gestion communautaire, notamment les obstacles liés au détournement des bénéfices par l'élite, les déséquilibres de genre ou d'autres groupes au sein des conseils, et la possibilité de fournir une contribution sur la qualité de fourniture, le tarif et les problèmes d'accès.
2. Créant des cadres de réglementation et en établissant des systèmes de plaintes destiné à la fourniture de l'eau et l'assainissement au sein des communautés.
3. Fournissant des régimes de formation ou des systèmes de soutien afin de garantir la participation aux plans d'investissement à long terme, la planification d'urgence, le travail de développement, les extensions et les améliorations du réseau.
4. Abordant les obstacles à l'accès à la technologie pour les secteurs les plus vulnérables, et en identifiant et en mettant en œuvre des formes alternatives de participation qui utilisent et respectent les forums culturels et traditionnels pour communiquer et participer.

Collaboration de partenariat plurilatéral : identifier les synergies et renforcer la coordination dans un gouvernement transparent international, ainsi que dans les forums sur l'eau/WASH, en menant les actions suivantes :

1. Le Comité de pilotage international de l'OGP, l'Unité de soutien, et les forums nationaux plurilatéraux responsables de la cocréation des engagements de l'OGP devraient cartographier leurs liens et connexions avec les forums et acteurs spécifiques du secteur WASH afin d'évaluer s'il est possible de faire avancer les engagements spécifiques au WASH, et de quelle manière.
2. L'OGP mène la sensibilisation pour les parties prenantes du secteur qui ne participent actuellement pas activement, notamment les ministères sectoriels WASH et les responsables d'organismes, les organisations de société civile se concentrant sur la fourniture de services WASH, les représentants des services publics d'approvisionnement en eau, les associations d'utilisateurs d'eau, les défenseurs urbains du WASH, ainsi que les associations de gestion communautaire.
3. La SWA devrait renforcer l'engagement dans l'OGP en tant que forum pour soutenir la mise en œuvre d'engagements sur le système de responsabilité mutuelle dans les pays partenaires de l'OGP et créer un protocole d'accord afin d'approfondir l'apprentissage et la coordination mutuels d'objectifs.
4. L'indice de gouvernance mondiale (IGM) de l'OCDE devrait renforcer la mise en place des principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau en s'engageant avec l'OGP à utiliser son cadre de mesures de la gouvernance de l'eau et ses pratiques de benchlearning pour le développement de nouveaux engagements de l'OGP aux niveaux national et local.

RESPONSABILITÉ :

Responsabilité : aborder les rôles, les devoirs, les droits et les responsabilités des fournisseurs d'eau et de différentes parties prenantes en :

1. Développant des programmes d'assistance technique qui améliorent la capacité des organisations basées sur la communauté, des ONG, des entreprises sociales ou des start-ups, afin de comprendre l'information financière, technique ou liée à l'infrastructure en prêtant attention à l'équité et à la participation d'autres groupes vulnérables.
2. Soutenant la capacité technique des efforts des citoyens dans la surveillance du financement du développement et de l'infrastructure des projets d'assainissement, notamment la création de groupes ou de comités plurilatéraux travaillant avec d'autres acteurs techniques ou non-techniques, afin de créer et de contrôler des indicateurs pour le secteur.
3. Définissant des politiques et systèmes de soutien pouvant à la fois autonomiser les citoyens dans la surveillance des échecs des services WASH, et fournir un développement d'infrastructure au niveau local tout en garantissant que la responsabilité et le rôle des acteurs gouvernementaux ne soient pas réduits, ni que les charges de surveillance ne reviennent uniquement aux gouvernements et aux communautés locales.
4. Créant des mandats et des forums formels et clairs avec des ressources humaines et financières adéquates, reliant les institutions en charge de la responsabilité (telles que l'audit,

le Médiateur, les bureaux d'éthique et de lutte contre la corruption) aux agences de fourniture de services afin de contribuer à soutenir l'organisme de réglementation du secteur de l'eau dans la résolution des problèmes d'intégrité.

5. Mandatant des institutions en charge de la responsabilité pour l'élaboration d'indicateurs destinés à surveiller la mise en œuvre des ODD 6, 16 et 17 aux niveaux municipal et local, et garantir que les systèmes impliquent les citoyens d'une manière participative, pour obtenir un retour à travers l'encouragement d'une budgétisation de surveillance participative.
6. Créant des liens plurilatéraux WASH/IWRM afin de cultiver une captation plus large et holistique, ou aménager une approche et des mécanismes responsables.

Devoir d'explication : garantir que les processus sont en place pour répondre de façon proactive aux enquêtes et aux plaintes, et offrir un raisonnement pour les impacts générés par les actions et les mesures prises par les décideurs.

1. Faire en sorte que les décideurs politiques demandent le développement ou l'amélioration de systèmes de plaintes intégrés, afin que celles-ci soient transmises à l'institution adéquate, que le temps de réponse soit contrôlé, et pour garantir que ces systèmes sont accessibles à différents sous-secteurs et populations.
2. Demander aux fournisseurs de service d'inclure des évaluations de performance et des systèmes de rapport encourageant une volonté ou responsabilité politique ascendante plus forte, y compris des conditions de fourniture de service pour les réponses aux plaintes faisant l'objet d'un signalement public.
3. Aborder les difficultés d'inégalité entre les zones urbaines et rurales, ainsi que les besoins spécifiques de différents groupes vulnérables au sein de ces milieux ruraux ou urbains, tels que les personnes vivant dans des campements sauvages, en développant des systèmes d'intervention avec l'aide des communautés touchées, en contact avec leur organisme local.

Applicabilité : renforcer le contrôle, soutenir et faire appliquer la conformité, à travers l'utilisation de mécanismes et de mesures correctifs en :

1. Identifiant les leaders des décisions politiques pouvant assurer un haut niveau de réactivité institutionnelle vis-à-vis des plaintes des citoyens ou des utilisateurs, et qui peuvent également surveiller l'application au niveau local et recommander les ressources nécessaires à la mise en œuvre des approches WASH.
2. Garantissant l'existence et la mise en œuvre de systèmes d'application efficaces pour résoudre les conflits entre les fournisseurs de service et les utilisateurs.
3. Rendant obligatoire, par la législation et les politiques, que les services en eau définissent un niveau standard de droits citoyens pour l'application, y compris une responsabilité de service définie que les citoyens peuvent attendre et contrôler, notamment la qualité du service, ainsi que l'ensemble des tarifs approuvés.
4. Incluant des critères d'intégrité spécifiques pour surveiller la conformité des fournisseurs, dont des systèmes d'application pour prendre des mesures correctives contre les fournisseurs non performants.

5. Harmonisant les incitations afin d'améliorer une plus grande conformité au sein du secteur, grâce à l'utilisation de mécanismes comme la formation et la sensibilisation sur les impacts de la corruption, les références (en utilisant des indicateurs tels que l'eau qui ne génère pas de revenus, la couverture et la qualité de l'eau), ainsi que les rapports.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Réduire les opportunités de corruption : accroître les contraintes contre la corruption dans le secteur de l'eau en :

1. Garantissant que les informations et les données concernant les pratiques de corruption sanctionnées soient disponibles de façon proactive, y compris les dossiers et les archives pour les poursuites ultérieures et la défense dans la poursuite d'accusations.
2. Exploitant les plateformes en ligne actuelles et autres modèles afin de soutenir la capacité de la société civile à renforcer le rôle du CSO et la capacité d'agir en tant que « sentinelle » pour surveiller et consigner les cas de corruption.
3. Diagnostiquant et cartographiant régulièrement les facteurs et les risques potentiels de corruption existants dans toutes les institutions liées à l'eau, à différents niveaux, y compris au sein de l'approvisionnement public.
4. Mettant en avant une formation et une sensibilisation régulière et systématique sur les causes et les impacts de la corruption, avec l'objectif de générer une culture de conformité dans les bureaux et les services gouvernementaux.

Action collective : renforcer les efforts coopératifs plurilatéraux pour faire face à la corruption systémique au sein du secteur en :

1. Adoptant des approches plurilatérales aux niveaux national et local, des outils et des plans d'action spécialisés afin d'identifier et de résoudre les écarts d'intégrité liés à l'eau, et mettre en lumière le lien entre la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption.
2. Développant des évaluations de risque de corruption plurilatérale dans le secteur de l'eau, aux niveaux national et local.
3. Reliant les acteurs travaillant sur la lutte contre la corruption dans le secteur WASH, en intégrant leurs stratégies élaborées dans le cadre de l'OGP, notamment l'infrastructure, la passation de marchés ouverte, les groupes de propriété bénéficiaires, ainsi que la protection des informateurs.
4. Exploitant le rôle des banques de développement et des institutions de financement international, en particulier en encourageant la conditionnalité de l'assistance technique à la défense des valeurs d'intégrité et aux mécanismes de lutte contre la corruption.

À propos de la rédaction de la Déclaration :

La Déclaration a été rédigée par une large coalition d'organisations internationales et de la société civile, ainsi que par la Water and Open Government Community of Practice (CoP – Communauté de

pratique de l'eau et du gouvernement transparent). La CoP est un réseau fondé sur l'OGP visant à réunir les experts de l'eau et du gouvernement transparent afin d'accélérer le partage des connaissances et l'élaboration d'approches innovantes et intersectorielles pour une fourniture de service en eau et en assainissement transparente, inclusive et fiable. La CoP est soutenue par la Fundación Avina, le Stockholm International Water Institute, le Réseau d'intégrité hydrique et le World Resources Institute, et elle est financée par le Fonds fiduciaire multi-donateurs de l'OGP, lui-même soutenu par la Banque mondiale. La traduction espagnole a été effectuée par Zianya Arizpe.

Le groupe de travail sur la Déclaration comprenant les personnes suivantes :

- Adna Karamehic-Oates, Open Government Partnership
- Alejandro Jiménez, Stockholm International Water Institute
- Antonella Vagliente, Young Water Solutions
- Barbara Schreiner, Water Integrity Network
- Carole Excell, World Resources Institute
- Daniela Patiño Piñeros, Water Integrity Network
- Donal O'Leary, Transparency International
- Elizabeth Moses, World Resources Institute
- Gloria Guerrero, Fundación Avina
- Jacopo Gamba, Inter-American Development Bank
- José Jorge Enríquez, Youth Network for Water Paraguay
- José Miguel Orellana, CLOCSAS (La Confederación Latinoamericana de Organizaciones Comunitarias de Servicios de Agua y Saneamiento)
- Juliet Christian-Smith, Water Foundation
- Marcello Basani, Inter-American Development Bank
- Marcos Mendiburu
- Miles Bell, Young Water Solutions
- Mohamad Mova Al'Afghani, Center for Regulation Policy and Governance
- Tasneem Balasinorwala, Water Integrity Network
- Panchali Saikia, Stockholm International Water Institute
- Peter van der Linde, Akvo Foundation
- Pilar Avello, Stockholm International Water Institute
- Sareen Malik, African Civil Society Network on Water and Sanitation

